



SÉANCE DE TRAVAIL SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Coopération - Programme commun d'appui au Burkina Faso (PROCAB)
Visioconférence
27 mai 2020

DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

- Coordonnateur de la sécurité de l'information, de la continuité et de la gestion des risques
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

DÉLÉGATION BURKINABÈ

- Conseiller technique national PROCAB

CONTEXTE

L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) et le Centre parlementaire (CP) ont signé, en avril 2019, un protocole d'entente dans le cadre du Programme commun d'appui au Burkina Faso (PROCAB), financé par l'Union européenne, la Suède et la Suisse. Amorcé en 2018, ce programme vise à renforcer les capacités des députées et députés ainsi que du personnel parlementaire du Burkina Faso, conformément à son plan stratégique 2016-2020. En accord avec son plan stratégique, l'Assemblée nationale du Burkina Faso souhaite se doter d'une politique de diffusion de l'information afin de faire connaître au public son mandat et ses activités, de faciliter l'accès aux documents officiels et de promouvoir la bonne gouvernance.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Partager l'expérience québécoise en matière de sécurité de l'information

- Dans le cadre de la séance de travail virtuelle, le conseiller technique PROCAB s'est intéressé aux divers niveaux de classification de la confidentialité de l'ANQ ainsi qu'à la façon dont ils sont déterminés. Il a aussi souhaité en apprendre davantage sur les exceptions en matière de diffusion. Le coordonnateur de la sécurité de l'information, de la continuité et de la gestion des risques a insisté sur l'importance de se doter d'un outil de classification adapté à la réalité organisationnelle du parlement burkinabè.
- Le conseiller technique PROCAB s'est familiarisé avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et le fonctionnement de l'ANQ quant aux demandes d'accès à l'information.

Présenter les autres directions l'ANQ qui pourraient partager leur expertise en matière de diffusion de l'information et discuter de la possibilité d'organiser une séance de travail virtuelle entre des représentants de l'ANQ et du groupe de travail burkinabè.

- L'organisation d'une séance de travail virtuelle, entre des représentants de l'ANQ, dont le coordonnateur de la sécurité de l'information, de la continuité et de la gestion des risques et le groupe de travail burkinabè, a été discutée.
- Il a été convenu que les directions suivantes pourraient fournir leurs recommandations en lien avec la transparence, le traitement documentaire et les demandes d'accès à l'information : Direction du secrétariat général et du secrétariat du Bureau, Direction de la Bibliothèque, Direction des affaires juridiques et législatives.

STATISTIQUES



SUIVIS

L'ANQ a assuré le suivi auprès des directions préalablement identifiées afin de recueillir leurs recommandations en lien avec la transparence, le traitement documentaire et les demandes d'accès à l'information.

Une séance de travail virtuelle sera co-organisée par le Centre parlementaire canadien et l'ANQ, pour permettre l'échange de bonnes pratiques en matière de diffusion de l'information entre les parlements québécois et burkinabè.